

Déclarer la D.A.S.2

Documentation mise à jour le 14 février 2025

Les personnes physiques ou morales qui, à l'occasion de l'exercice de leur profession, versent à des tiers faisant ou non partie de leur personnel salarié des commissions, courtages, ristournes rémunérant un service, vacations, honoraires, gratifications et autres rémunérations doivent déclarer ces sommes même lorsque le bénéfice n'est pas imposable en France.

La déclaration, annuelle, porte sur les sommes versées au cours de l'année civile précédente. Seules doivent être portées sur la déclaration les sommes supérieures à 2 400 € versées à un même bénéficiaire.

1. Sélectionnez le menu **Déclarations > EDI PART > DAS2 - déclaration des honoraires, commissions, courtages, ristournes**. Cliquez sur "**Nouvelle**".

Déclaration > DAS2 - déclaration des honoraires, commissions, courtages, ristournes

[+ Nouvelle](#) | [Supprimer](#)

Description	Echeance	Millesime	Date Valid...	Avancement ↑	Suivi EDI
-------------	----------	-----------	---------------	--------------	-----------

2. Cliquez sur **<Nouvelle>**.

La fenêtre suivante apparaît :

Déclaration DAS2  

Description:

Echéance: 

Du: 

Au: 

Cette fenêtre présente, à titre informatif, l'année, l'échéance ainsi que la période de la déclaration.



Les champs de saisie se dégriseront **uniquement** pour les exercices de **plus de 12 mois et comportant deux 31 décembre consécutifs** (par exemple le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024). Dès lors, vous pourrez sélectionner la déclaration souhaitée, dans le champ **[Déclaration]**.

3. Cliquez sur **<Ok>**.

La déclaration apparaît dans l'onglet de gauche, à l'état d'avancement **[Préparation]**.

Un formulaire de saisie apparaît quant à lui dans l'onglet de droite.

Déclaration > DAS2 - déclaration des honoraires, commissions, courtages, ristour...

Déclaration DAS2 2021

Données complémentaires Déclaration 5 anomalies détectées Envoi EDI

Sauvegarder

DAS2 - ETAT DES HONORAIRES, VACATIONS, COMMISSIONS, COURTAGE, RISTOURNES ET JETONS DE PRESENCE, DROITS D'AUTEUR ET D'INVENTEUR

Au titre de l'année civile : 2 021

Bénéficiaire

Nom Prénom(s)
Raison sociale SIRET
Profession

Adresse : N° B/T/Q Voie Complé
Code postal

MONTANT BRUT DES REVENUS A DECLARER

(4,5) Nature (4,5) Montant

4. Dans le formulaire de saisie, cliquez sur le bouton <Désignation entreprise déclarante>.

Déclaration DAS2 2024

Données complémentaires Déclaration 5 anomalies détectées Envoi EDI

Sauvegarder

DAS2 - ETAT DES HONORAIRES, VACATIONS, COMMISSIONS, COURTAGE, RISTOURNES ET JETONS DE PRESENCE, DROITS D'AUTEUR ET D'INVENTEUR

Au titre de l'année civile 2 024

Désignation entreprise déclarante

0 sur 0

Bénéficiaire :

La fenêtre suivante apparaît :

Déclaration DAS2 2024

Données complémentaires Déclaration Aucune anomalie détectée Envoi EDI

Sauvegarder

EDI-PART - FORMULAIRE D'IDENTIFICATION

IDENTIFICATION DU DECLARANT Etrangère Retour à la DAS2

SIRET 380129866
Nom SARL EDOUARD REDAC Code APE 0111Z
Adresse 35 QUAI EDOUARD QUELIN

Département Yvelines Commune MANTES-LA-JOLIE Code INSEE 78361
Bureau de distribution Mantes-La-Jolie

SIRET si modifiée

ANNEE DE DECLARATION

Validité DADS 2024
Date de début de la période N 01/01/2024
Date de fin de la période N 31/12/2024

ETABLISSEMENT DEPOSANT LA DECLARATION DE RESULTATS

SIRET 380129866
Adresse 35 QUAI EDOUARD QUELIN

Département Yvelines Commune MANTES-LA-JOLIE Code INSEE 78361
Bureau de distribution Mantes-La-Jolie

La plupart des informations sont automatiquement récupérées depuis le menu **Dossier > Identification**.

5. Cliquez sur <Sauvegarder> puis sur <Retour à la DAS2>.

6. Dans le formulaire de saisie, cliquez sur <+> afin d'ajouter un bénéficiaire manuellement.

Le bouton  permet de récupérer des tiers renseignés au niveau du menu **Comptabilité> Plan de comptes> Fournisseurs** et **Comptabilité> Plan de comptes> Tiers divers**.

Pour que ces tiers soient récupérés automatiquement, ils doivent être paramétrés comme suit.

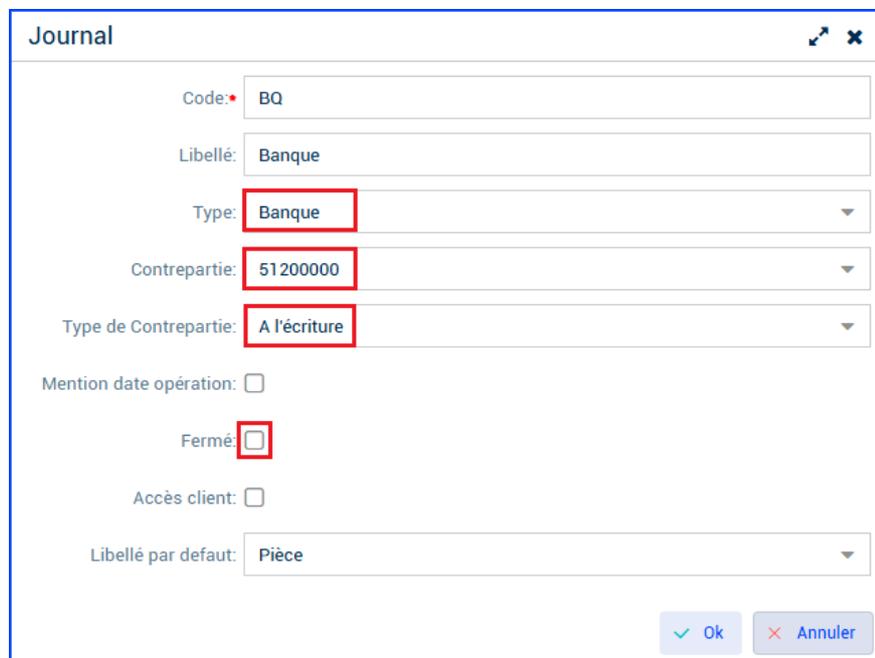
Au niveau de la fiche du tiers, renseigner le champ **[Type de déclaration]** avec la valeur souhaitée (seul le choix **[Hors D.A.S.2]** ne permet pas la récupération automatique).



Il est également conseillé de renseigner l'onglet **[Adresse]**, en effet, ces données seront automatiquement récupérées dans la déclaration.

Pour que les montants versés à ces tiers soient récupérés, ils doivent :

- Correspondre à des écritures saisies sur des journaux de trésorerie (banque ou caisse).
- Être supérieurs à 2 400€ (somme de tous les paiements effectués au cours de l'année précédente).
- Si les montants versés ne sont pas automatiquement récupérés dans la déclaration, assurez-vous que le journal de banque ou de caisse ne soit pas fermé.
- Dans les propriétés du journal de banque ou de caisse, assurez-vous que la donnée "**Type**" soit bien renseignée. Exemple : pour un journal de banque, sélectionnez l'option "**Banque**".
- Assurez-vous également que les données "**Contrepartie**" et "**Type de Contrepartie**" soient bien renseignées.



Journal

Code: BQ

Libellé: Banque

Type: Banque

Contrepartie: 51200000

Type de Contrepartie: A l'écriture

Mention date opération:

Fermé:

Accès client:

Libellé par défaut: Pièce

Ok Annuler

7. Cliquez sur <Sauvegarder>.

L'onglet **[Déclaration]** permet de contrôler les informations saisies.

courta... < Déclaration DAS2 2024

Données complémentaires **Déclaration** 😊 Aucune anomalie détectée Envoi EDI

1 Suivi EDI

edi-part

DONNEES D'IDENTIFICATION A-IDENTIF

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE DECLARANTE :

EDOUARD REDAC SIRET : 380129866
 35 QUAI EDOUARD QUELIN SIRET N-1, si modifié
 CODE APE 0111Z
 78361 MANTES-LA-JOLIE
 75069 Mantes-La-Jolie

ANNEE DE DECLARATION :

Validité DADS : 2024
 Période déclarative Début : 01/01/2024 Fin : 31/12/2024

ETABLISSEMENT DEPOSANT LA DECLARATION DE RESULTATS :

Numéro SIRET : 380129866
 35 QUAI EDOUARD QUELIN
 78361 MANTES-LA-JOLIE
 75069 Mantes-La-Jolie

PERSONNE A CONTACTER DANS L'ENTREPRISE :

Nom et prénom : ED RED
 Mail : no@mail.com
 Téléphone : 0676656565

8. Cliquez sur le bouton "**Envoyer**", sur la partie gauche de l'interface.

Pour que le bouton <**Envoyer**> soit disponible, aucune anomalie ne doit être détectée.



Déclaration DAS2 2024

Données complémentaires **Déclaration** 😊 Aucune anomalie détectée Envoi EDI

1 140 %

9. Si suite à l'envoi de la déclaration, cette dernière est rejetée, il est possible de la renvoyer.

Dans ce cas, cliquez sur le bouton <**Rectifier**>.

La procédure de dépôt EDI-PART (proche de TD-bilatéral) ne permet pas le dépôt d'une déclaration des honoraires complémentaire ou rectificative.

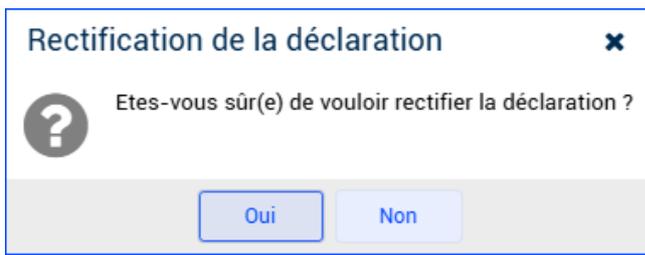
La seconde déclaration déposée **est donc rejetée**. Pour déposer une déclaration complémentaire, qui viendra s'ajouter à la déclaration déjà déposée, utiliser la procédure de saisie en ligne des données (EFI) en se connectant à l'adresse suivante : [www.impots.gouv.fr /partenaires / Tiers déclarants / Accès à la déclaration en ligne des données EFI](http://www.impots.gouv.fr/partenaires/Tiers%20declarants/Access%20a%20la%20declaration%20en%20ligne%20des%20donnees%20EFI) (<https://teletd.impots.gouv.fr/teletd/connexionEFI.do>).

Ce mode de transmission (EFI) ne peut pas être utilisé au-delà de 50 bénéficiaires à déclarer. En revanche, pour modifier les données de la déclaration DAS2 acceptée, cette action n'est pas possible, il est nécessaire de délivrer une attestation du montant net à déclarer aux bénéficiaires concernés qui servira de justificatif en cas de demande de l'administration fiscale.



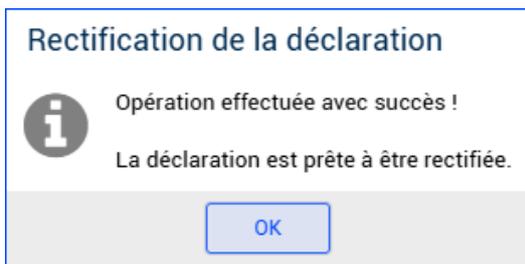


Le message de confirmation suivant apparaît :



10. Cliquez sur **<Oui>**.

Suite au traitement, le message suivant apparaît :



11. Cliquez sur **<Ok>**

12. Apportez des modifications si nécessaire.

13. Cliquez sur **<Sauvegarder>** puis sur **<Envoyer>**.

Annuler une déclaration

Vous souhaitez annuler une déclaration, consultez la fiche technique.